



Championnat de France 2025 Cormoran

Saint Briac sur Mer

du mercredi 2 juillet au dimanche 6 juillet



NOTE DE PRÉSENTATION

1] ACCUEIL

Le Championnat est organisé par le Yacht Club de Saint Briac (YCSB)

Chemin des Essarts - Anse de la petite Salinette - 35800 Saint-Briac sur Mer

Email : yachtclub@ycsb.fr

Tél : 02 99 88 31 45

Web : www.ycsb.fr

L'événement comprendra deux phases :

1. Le Rassemblement pour tous les Cormorans qui le souhaitent les mercredi 2 et jeudi 3;
2. Le Championnat proprement dit les vendredi 4, samedi 5 et dimanche 6.

L'accueil des concurrents pour les confirmations d'inscription se fera le **mercredi 2 juillet** de 9h à 12h et de 14h à 18h, le **jeudi 3 juillet** de 9h à 18h au niveau du "Parking de la plage de Port Hue" (voir ANNEXE A - Lieu de la régate).

2] MANUTENTIONS

Mise à l'eau à partir des remorques :

Plusieurs cales peuvent être utilisées à Saint Briac, mais nous vous recommandons d'effectuer la mise à l'eau à la cale de la plage du Béchet où des bénévoles se tiendront à votre disposition pour vous donner un coup de main.

ATTENTION ! Le marnage important à Saint-Briac limite les périodes de flottabilité au port du Béchet. Il faut 7 m d'eau pour disposer d'une flottabilité suffisante en haut du port du Béchet.

Grutage :

Il n'y a pas de grue de mise à l'eau à Saint-Briac.

Toutefois :

- Un grutage pourra vous être proposé à l'aide d'un engin de levage, pour la somme de **85€**, pour les deux opérations de mise à l'eau et de sortie de l'eau.
- Le grutage pour la mise à l'eau pourra uniquement se faire le mercredi 2 juillet de 10h à 12h et de 14h à 17h et le jeudi 3 juillet de 10h à 15h.
- Le grutage pour la mise à terre du dimanche se fera après la dernière régate.

Les concurrents souhaitant faire gruter leur bateau doivent donc indiquer sur la fiche d'inscription s'ils souhaitent ou non un grutage, en précisant les jours et heures souhaitées.

Une rubrique spécifique au grutage figurera sur la fiche d'inscription.

Mouillage :

Un mouillage sera attribué à chaque bateau devant le Yacht Club de Saint Briac. Les embarquements et débarquements seront assurés par les navettes du YCSB. Il vous est demandé de prévoir une aiguillette pour le mouillage (voir schéma en annexe).

Déplacement des bateaux sur remorque

Aucun fil aérien ne gêne la circulation des bateaux qui peuvent être grésés avant mise à l'eau sur les parkings du Port Hue, du Béchet ou de la Salinette ...

Stationnement :

Un parking gratuit, **non surveillé**, pour les remorques vous est réservé (voir "Zone de stationnement des remorques" sur l'ANNEXE A - Lieu de la régata). Les véhicules pourront stationner sur le parking des plages de la Petite Salinette et du Perron.

3] INSCRIPTIONS

Pour optimiser l'organisation du Championnat de France (sécurité, nombre de repas, places au mouillage, parking, etc), **nous vous demandons de vous inscrire le plus tôt possible** en nous retournant le formulaire d'inscription disponible sur le site de l'ANC Cormoran anccormoran.org.

Au moment de leur inscription, tous les concurrents doivent présenter :

- Leur **licence Club FFVoile mention « compétition » valide** attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile y compris en compétition
- Une autorisation parentale pour les mineurs
- Les règles de la **FFVoile** n'autorisent pas la délivrance de licence temporaire pour un Championnat de France Cormoran.
- A noter : la délivrance d'une licence compétition par le YCSB sera possible au moment de la confirmation des inscriptions (le mercredi 2, le jeudi 3 et le vendredi 4 jusqu'à 11 heures) à condition d'être en possession d'un certificat médical de moins d'un an **et** autorisant la pratique de la voile en compétition.

Droits d'inscription :

	Formule Championnat	Formule Raid	Formule Accompagnant
Droits d'Inscription	150€ jusqu'au 31 mai 200€ à partir du 1 ^{er} juin / Bateau	90€ / Bateau	35€ / Personne
Championnat de France	✓		
Raid côtier	✓	✓	
Textile par équipier	✓	✓	
Mouillage	✓	✓	
Navette	✓	✓	
Sécurité sur l'eau	✓	✓	
Cocktail d'Accueil	✓	✓	✓
Repas des équipages	✓	✓	✓
Résultats & Remise des prix	✓	✓	✓
Cocktail de Clôture	✓	✓	✓

Attention : Le montant de l'inscription ne comprend pas le coût du grutage pour mise à l'eau/sortie de l'eau. Si vous souhaitez que votre bateau soit gruté, merci de nous l'indiquer sur votre bulletin d'inscription.

4] ÉQUIPAGE

L'équipage est composé de deux personnes au minimum ou trois personnes au maximum.

L'équipage tel qu'il se compose le premier jour doit être le même pendant tout le Championnat, sauf dérogation spécifique du Comité de Course.

5] JAUGE

Si votre bateau et/ou vos voiles (GV, génois et foc) ne sont pas jaugés, vous ne pourrez pas participer au Championnat.

Pour faire jauger votre bateau et vos voiles avant le Championnat, vous pouvez contacter :

Michel MOYOU

tel. 06 41 27 18 11

email : michel.moyou@wanadoo.fr

ou **Franck DERAMOND**

tel. 06 03 24 54 63

email : franck@deramond.fr

IMPORTANT: Il n'y aura pas de jauge de voiles sur place.

Si vous avez des voiles neuves non jaugées, contactez le plus tôt possible la Classe Cormoran (contact@anccormoran.org) ou le Mesureur de la Classe Michel MOYOU pour qu'on organise une (ou plusieurs si nécessaire) séance de jauge de voiles.

6] ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ

Conformément aux textes applicables, l'équipement doit comprendre :

- un équipement individuel de flottabilité de **50 newtons minimum / 100 newtons pour les personnes de moins de 30 kg**. Le port du gilet est obligatoire dès sur l'eau.
- un dispositif d'assèchement manuel, c'est à dire une pompe ou un seau
- un dispositif de remorquage, c'est à dire un cordage flottant de 10 mètres minimum et de diamètre de 6 mm minimum
- Une ligne de mouillage c'est à dire :
 - o une ancre (le grappin n'est pas autorisé) de 3,5 kg minimum
 - o 4 mètres de chaîne de diamètre 6 mm minimum
 - o un câblot de 20 mètres, diamètre 8 mm minimumou bien :
 - o une ancre légère (le grappin n'est pas autorisé)
 - o 24 mètres de bout plombé
- un annuaire des marées couvrant la période de navigation
- une godille avec sa dame de nage complète (il doit être possible de faire avancer le bateau à la godille) ou 2 pagaies.

IMPORTANT : La VHF est obligatoire.

Rappel : Comme pour les précédents championnats, les équipements électroniques sont interdits à bord (tablette, GPS, compas électronique, appareil connecté comme une montre de type Apple Watch, téléphone portable, etc.). Ce point fait l'objet d'une attention particulière de la part du Contrôleur Technique de la FFV et de la Classe.

7] HORAIRES DES MARÉES

	Matin					Soir				
	Coef.	PM	Haut.	BM	Haut.	Coef.	PM	Haut.	BM	Haut.
mercredi 2/07	57	00h20	10,10 m	07h10	3,38 m	53	12h46	9,60 m	19h23	3,74 m
jeudi 3/07	49	01h00	9,56 m	07h49	3,82 m	45	13h28	9,18 m	20h07	4,13 m
vendredi 4/07	42	01h46	9,10 m	08h35	4,17 m	39	14h20	8,88 m	21h03	4,39 m
samedi 5/07	38	02h44	8,80 m	09h34	4,37 m	38	15h27	8,80 m	22h11	4,44 m
dimanche 6/07	39	03h55	8,75 m	10h44	4,34 m	41	16h39	9,00 m	23h20	4,20 m

Port de référence : Les Ebihens - Heure locale : TU+2 - 1013 HPa. Ne remplace pas les documents officiels. Les conditions météo peuvent modifier sensiblement ces prédictions.

8] PROGRAMME

Rassemblement + Raid	<p><u>Mercredi 02/07</u></p> <ul style="list-style-type: none">● 9h30-12h00 et 14h00-18h00 : confirmation des inscriptions● 14h00-17h00 : mise à l'eau des bateaux (grue ou à l'aide de bénévoles) <p><u>Jeudi 03/07</u></p> <ul style="list-style-type: none">● 9h00-12h00 : confirmation des inscriptions● 12h00 : briefing au YCSB pour les chefs de bord● à partir de 14h00 : premier signal d'avertissement Raid côtier (ne comptant pas pour le Championnat de France)● 18h30 : pot d'accueil aux Halles de Saint Briac (devant la Mairie) à l'occasion du vernissage de l'exposition des Peintres de la Marine, Christoff Debusschere et Jonathan Florent.
Championnat de France	<p><u>Vendredi 04/07</u></p> <ul style="list-style-type: none">● 8h30-9h00 : accueil au YCSB● 9h00 : briefing au YCSB● à partir de 11h00 : premier signal d'avertissement● 20h00 : Repas de équipages - Salle de la Vigie centre village de Saint Briac <p><u>Samedi 05/07</u></p> <ul style="list-style-type: none">● 8h30-9h00 : accueil au YCSB● 9h00 : briefing au YCSB● à partir de 10h00 : premier signal d'avertissement <p><u>Dimanche 06/07</u></p> <ul style="list-style-type: none">● 8h30-9h00 : accueil au YCSB● 9h00 : briefing au YCSB● à partir de 10h00 : premier signal d'avertissement● pas de signal d'avertissement après 14h00● à l'issue de la dernière manche, mise à terre des bateaux (Grutage à partir 14h00)● 17h00 : proclamation des résultats au Château du Nessay, remise des prix et pot de clôture.

L'Avis de Course (AC) et les Instructions de Course (IC) seront disponibles sur :

- le site du Yacht Club de Saint Briac : <https://www.ycsb.fr/yacht-club/CdF2025>
- le site de la Classe Cormoran : www.anccormoran.org
- Ils seront également affichés au **Yacht Club de Saint Briac**

9] BOURSE AUX ÉQUIPIERS

Si vous recherchez un équipier pour compléter votre équipage, une bourse aux équipiers sera ouverte au Yacht Club de Saint Briac.

10] REPAS SUR L'EAU

Aux équipiers qui en font la demande, un "en cas" sera proposé avant l'embarquement au prix de **15€**. La demande devra être faite la veille auprès du Yacht Club de Saint Briac.

11] HÉBERGEMENT

Le Yacht Club de Saint Briac a lancé un appel auprès de ses membres pour qu'ils proposent des solutions d'hébergement aux équipiers. Les disponibilités seront connues après le 9 mai.

Les hébergements seront affectés aux équipiers qui en auront fait la demande dans le bulletin d'inscription. Les attributions seront faites dans le respect de l'ordre de réception de ceux-ci, complets et conformes.

Il est recommandé de prendre des dispositions de réservation par ailleurs, pour le cas où l'hébergement dans le cadre de cette démarche, n'aboutirait pas.

Les offices du tourisme de Saint Briac et des communes environnantes (Lancieux, Saint Lunaire, Pleurtuit...) présentent sur leur site l'ensemble de l'offre.

Fiche d'information sur votre couverture d'assurance

Tous les concurrents devant obligatoirement être licenciés à la Fédération Française de Voile pour pouvoir disputer le Championnat, ils bénéficient des assurances attachées à cette licence.

Les garanties dont vous bénéficiez sont indiquées sur votre licence.

Une assurance responsabilité civile qui vous couvre pour tous les dommages matériels que vous pourriez causer lors d'une régates et le règlement de prestations si vous causiez des blessures à quelqu'un.

Vous êtes également couverts par l'assurance pour les dommages causés par un tiers (mais pas pour ceux que vous occasionneriez vous-mêmes à votre bateau ; dans ce cas c'est votre propre couverture d'assurance qui devra être activée).

Vous avez accès au détail de ces garanties à l'adresse suivante :

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/assurances.asp>

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

1) TRÈS IMPORTANT : Vous devez PORTER RÉCLAMATION au moment où le sinistre se produit.

Comment porter réclamation ?

1) Au moment de l'incident, vous devez crier « **Proteste** » au bateau contre lequel vous réclamez.

2) Au retour à terre, vous devez **immédiatement** informer le Comité de Course de ce que vous portez réclamation contre un concurrent et remplir le formulaire qui vous sera remis (vous en avez un exemplaire dans les Règles de Course à la Voile / FFV 2025/2028). Gardez précieusement ce document (ou une copie) ainsi que la décision du jury : ils vous seront demandés par l'assureur.

3) Ensuite, vous effectuez votre déclaration de sinistre sur le site de la FFV à l'adresse suivante : <https://sinistreffv.options-assurances.com/SinistresFFV>

ANNEXE B - Aiguillette recommandée

L'étrave du cormoran ne doit pas être à plus de 1,50 m de la bouée.

